



**Fédération
Française
Course
Camargaise**

Nîmes, le mercredi 6 janvier 2016

Objet: Licence FFCC 2016
Juge de Piste

Cher ami,

Voici venu le temps de penser à la saison 2016, et donc au renouvellement de votre licence.

Pour votre catégorie d'adhérent la liste des pièces à fournir est :

- ✓ La demande manuscrite, obligatoire, doit être rédigée entièrement à la main au verso du bulletin d'adhésion et dans les mêmes termes que le modèle joint
- ✓ Nom, Prénom, date et lieu de naissance, nationalité, adresse et téléphone
- ✓ Deux photos

Les dossiers doivent parvenir complets à la Fédération avant le 31 janvier 2016 accompagné de son règlement suivant l'option choisi.

Je vous rappelle que pour pouvoir voter à l'assemblée générale, il faut être licencié pour l'année en cours (article 8 du règlement intérieur).

Dans l'attente de recevoir votre dossier, je vous prie de bien vouloir agréer, cher ami, l'expression de mes salutations afeciouna.

Gérard BATIFORT
Président FFCC

Nous vous demandons d'être très vigilant dans l'établissement de votre dossier (bien remplir ou cocher toutes les cases : date de naissance, téléphone, etc ...)

La lettre manuscrite doit être rédigée par le détenteur de la licence.



BULLETIN D'ADHESION - Saison 2016

Licence Juges de piste

Bulletin d'adhésion à nous retourner complété, signé et accompagné du règlement à la Fédération avant le 31 janvier 2016.

Option 1

Cotisation Fédérale	150.00 €
Prime Individuelle, PJ et RC (voir détail au dos)	34.00 €
Total	184.00 €

Option 2

Cotisation Fédérale	150.00 €
Prime Individuelle accident, PJ et RC (voir détail au dos)	41.00 €
Total	191.00 €

Je soussigné (Nom-Prénom) _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

E-mail indispensable : _____ @ _____

N° téléphone _____ N° de portable _____

Date de naissance _____ Lieu _____

Je joins à la présente : 2 photos d'identité

Fait à _____, le _____

Signature (obligatoire) : _____

J'ai une autre licence FFCC, si oui laquelle..... (Précisez le collège)

Dans ce cas, je donne ma voix à (Précisez le collège d'adhésion)

Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, modifiée par les lois n° 87-979 du 7 décembre 1987 et n° 92-652 du 13 juillet 1992

Fédération Française de la Course Camarгуaise
485 Rue Aimé Orand
30000 NIMES
Tél : 04.66.26.05.35 Fax : 04.66.26.18.24

Cadre réservé FFCC

Licence n° : **16/**.....

Reçu le :

Mode règlement :

Date encaissement :



Notice d'information Juges de piste

Saison 2016

Je complète le bulletin d'adhésion pour la licence 2014, et les garanties prendront effet le lendemain du règlement et au plus tôt le 01/02/2016 pour se terminer le 31/01/2017.

Les garanties sont accordées exclusivement dans le cadre des activités admises par la FFCC à l'exclusion de toute autre activité. Les garanties ne concernent que les titulaires d'une licence nominative et uniquement pour les adhérents âgés de moins de 65 ans pour la protection individuelle (décès, invalidité).

La garantie Incapacité temporaire s'exerce dans la limite de la perte de revenu constatée et justifiée.

Les garanties dont je dispose sont :

⇒ Option 1

Responsabilité Civile	Oui
Protection Juridique	Oui en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau
Décès	Pour un capital de 8 000 €
Incapacité Permanente	Pour un capital de 15 000 € et avec une franchise relative de 15 %

☞ Option 2

Responsabilité Civile	Oui
Protection Juridique	Oui en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau
Décès	Pour un capital de 8 000 €
Incapacité Permanente	Pour un capital de 15 000 € et avec une franchise relative de 15 %
Incapacité temporaire	20 euros par jour après franchise de 10 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date de l'évènement.

En cas de rechute, récurrence, complication, toute prise en charge est conditionnée par l'information et l'accord de l'assureur dans les 10 jours suivant la nouvelle incapacité temporaire.

Il est rappelé que le sport exercé est dangereux et qu'à ce titre la FFCC recommande impérativement l'usage de protection corporelle et rappelle le devoir de précaution.

☞ Autorisation de diffusion des informations nominatives

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la Fédération Française de la Course Camarguaise. Les destinataires des données sont : la fédération, les services médicaux sur leur demande, les services institutionnels auxquels la fédération est affiliée sur leur demande.

De plus, votre nom, prénom, nom du collège dans lequel vous êtes adhérent, votre date de naissance, votre localité, ainsi que votre photo, peuvent être utilisés pour information d'un listing/annuaire, ou tout commentaire, compte-rendu, article, sur la revue fédérale : La Fe di Biou et le site www.ffcc.info, site internet de la Fédération Française de la Course Camarguaise et sur les réseaux sociaux sous le nom de la fédération.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès (art. 39 de la loi 78-17 dite CNIL) et de rectification (art. 40) aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service communication ou secrétariat de la FFCC, 485 rue Aimé Orand, 30000 Nîmes. Toutefois, vous avez un droit d'opposition à l'utilisation de ces données (art. 38).

A défaut d'une déclaration express de refus de votre part, les informations édictées ci-dessus pourront donner lieu à diffusion.

Déclaration manuscrite à recopier au verso : « **je soussigné, Nom, Prénom, déclare avoir pris connaissance des statuts de la FFCC et y adhérer sans réserve. Je reconnais avoir été informé des dispositions des lois de 1984 modifiées en 1987 et en 1992*.** »

☞ **Déclaration manuscrite à recopier :**

Fait à _____, le _____ Signature (obligatoire)

Déclaration de renoncement à l'assurance de la F.F.C.C

Je suis informé que conformément à la loi du 16 juillet 1984 modifiée par celle du 13 juillet 1992, je peux renoncer à bénéficier des garanties individuelles accidents proposées par la FFCC, mais que dans ce cas je dois fournir une attestation sur papier libre précisant « **je reconnais avoir été informé des risques encourus lors de l'exercice de mon activité associative et malgré ce je renonce à bénéficier de la protection proposée par la FFCC. Je renonce donc définitivement à tout recours envers la FFCC ainsi que leurs assureurs.** »